

de faire en France un choix de livres pour notre bibliothèque parlementaire et il s'était acquitté de cette tâche importante avec beaucoup de discernement. Il aimait passionnément tout ce qui avait trait à l'histoire du pays, et il a recueilli sur la matière des documents précieux possédés, croyons-nous, par la Société Historique et Littéraire de Québec, dont il fut l'un des membres les plus zélés et les plus utiles.

Paix aux cendres de cet honorable canadien-français !

On lit dans l'Union Nationale.

A l'heure qu'il est, l'on peut dire que notre sort est entre les mains du gouvernement anglais. C'est avouer que nous sommes dans une situation très périlleuse.

Les télégrammes reçus affirment, suivant la rumeur, que le projet de confédération sera ratifié par le Parlement Britannique et que le peuple canadien ne sera pas consulté préalablement.

Avec l'Angleterre, on ne peut s'attendre à autres choses.

Chaque fois qu'elle a eu à juger en dernier ressort sur des questions qui nous concernent nos intérêts généraux ont toujours été sacrifiés.

L'acte d'union de 1840 et le choix d'une capitale pour les Canadas-Unis en sont la preuve.

Nous sommes presque convaincu que nous serons encore sacrifiés dans le cas présent.

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Le Parlement Britannique va s'ouvrir prochainement et sa décision sur la confédération nous permettra alors de faire de plus longs commentaires.

De graves accusations ont été portées contre quelques uns des membres du Comité de Secours chargés de la distribution ou de la fourniture des effets aux incendiés. On a dit et répété dans la presse et dans le public que des couvertures de laine avaient été jugées trop riches pour ceux à qui elles étaient destinées, et qu'on y avait substitué des couvertures, en plus grand nombre il est vrai, mais d'une qualité fort inférieure aux premières. On a dit aussi que les effets fournis provenaient de rebuts entassés depuis longtemps dans leurs magasins, et d'une bonté douteuse. Le Journal de Québec remarquait l'autre jour, que les accusés peuvent très bien répondre personnellement à de semblables accusations ; mais Pont-ils fait ? Comment se fait-il que le comité, qui a dû être saisi des faits que nous mentionnons n'en a pas parlé ? La persistance qu'on mis à dénoncer quelques-uns de ses membres devait, ce nous semble, attirer son attention et en faire l'objet d'une enquête, et lui-même devait tenir à honneur de démontrer que ces faits étaient faux.

Nous ne voulons incriminer personne ; nous aimons à croire que l'incendie dont tout homme de coeur doit chercher à diminuer les résultats désastreux, n'est pas devenu une occasion de spéculer ; mais le comité n'a-t-il pas lui-même donné prise à la malveillance en chargeant quelques-uns des siens, de la fourniture presque exclusive des effets de vêtements achetés ici ou provenant de dons de l'Étranger ? La souscription de quelques centaines de piastres, ne devait pas être un titre aux faveurs du comité. Une bonne politique et la justice lui conseillaient d'aller frapper aussi à d'autres portes et il serait arrivé à une répartition plus équitable dans les achats qu'il convenait de faire. Une pareille conduite eut prévenu beaucoup d'ennui, eut contribué à lui rallier plus des sympathies, et la tâche difficile qu'il s'est imposée, eut été considérablement allégée.

Passant hier devant la demeure de M. St. Michel, notre conseiller municipal, dont la Dame est chargée de faire la distribution des secours accordés aux incendiés, j'ai vu un grand nombre de personnes du sexe qui grelotaient à la porte, attendant leur tour. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de trouver un local, où les gens pourraient attendre, sans s'exposer à de graves maladies ? La halle Jacques Cartier, par exemple, devrait être le lieu de ses distributions de hardes. Le pauvre y gagnerait ; et les choses se feraient mieux.

UN CITOYEN.

A deux pas de l'établissement de notre journal il y a un dépôt de bois de chauffage pour les plus pauvres de nos incendiés. Deux cents cordes ont été enlevées en deux jours. Aussi la rue est littéralement obstruée et nos abonnés, s'ils éprouvent quelque retard dans la réception du journal devront s'en plaindre aux incendiés. S'ils ne s'en fâchent pas ils auront étendu leur charité jusqu'à nous.

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Québec.....	56,123,00
Montréal.....	14,238,00
Trois-Rivières.....	205,00
Ottawa.....	1,765,00
Haut-Canada.....	8,350,00
de la Campagne.....	16,620,00
Etats-Unis.....	18,986,00
Prince Edouard.....	1,172,00
Nouveau-Brunswick.....	6,080,00
Nouvelle Ecosse.....	9,786,00
Angleterre Ecosse.....	142,123,00
France.....	438,00
Irlande.....	4,984,00
Allemagne.....	14,00

Total 280,954,00

65	charges de provisions
18	charges de marchandises
338	minots de grains
5,332	minots de patates.
12,000	couvertes de laines.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble Atlantique.)

PARIS 20 DECE.

Depuis que le message au Congrès du président Johnson a été reçu au long par le steamer, il a produit un meilleur effet sur l'opinion publique que le maigre et imparfait résumé transmis par le câble.

Le budget de M. Fould, le ministre des finances, indique que les revenus et les dépenses de la France sont dans un état d'équilibre, et il déclare que le plan projeté d'une réorganisation de l'année ne comporte pas une augmentation de taxes, mais aura pour résultat une garantie plus sûre de paix pour l'avenir.

PARIS.

21 Déc.—Au grand banquet donné en l'honneur de M. Bigelow, le ministre des Etats-Unis, rien de politique n'a transpiré.

HONGRIE 20 Déc.

A La Diète hongroise, aujourd'hui, l'empereur a consenti de restaurer la constitution de la Hongrie.

LONDRES.

La Banque d'Angleterre a réduit son taux d'escompte à 3½ pour cent.

MEXIQUE.

Le général Sherman a échoué dans sa mission au Mexique, parce que les autorités impériales lui ont refusé une passe pour franchir leurs lignes afin d'atteindre Chihuahua. A Brownsville, il a laissé le ministre Campbell qui se rendra aux quartiers-généraux de Juarez.

Bruxelles, 19 décembre.—L'Indépendance belge publie une nouvelle tendant à dire que le maréchal Bazaine aurait reçu ordre d'entamer des négociations avec les Etats-Unis pour l'établissement d'un gouvernement solide devant succéder à celui de Maximilien.

CORPORATION.

A la séance d'hier le Conseil a été informé par les conseillers nouvellement élus qu'ils acceptaient leurs charges de conseillers pour les divers quartiers qu'ils représentent. En considération des services importants que M. Campeau a rendus en sa double qualité d'inspecteur de chemins et cheminées, le rapport de M. Hossack, sur la requête de cet employé municipal pour une augmentation de salaire, recommande sa nomination comme Assistant-Surintendant des Travaux, tout en remplissant son ancienne charge d'inspecteur de cheminées à un salaire de \$ 1000 par année. On a adopté une résolution par laquelle on regrette la mort de M. Jos. Hamel, arpenteur de la Cité, tout en reconnaissant les services qu'il a fidèlement rendus à la Corporation pendant plus de trente-sept ans. La résolution devra être transmise à Madame Veuve Hamel.

AUX PATINEURS !

Dans notre dernier numéro nous avons oublié de recommander les Rinks de M. M. Elzéar Routier et M. Jean Forge. Le premier est au faubourg St. Jean, rue Olivier, et le second au palais, sur le quai Renaud.

L'exercice du patin est un des amusements les plus salutaires de la saison : nous croyons que le nombre de ceux qui en profiteront sera grand cette année. Pourquoi les messieurs qui tiennent les Rinks ne les armeraient-ils pas de sapins ; et de plus pour compléter la magie, de doux instruments qui feraient entendre, de temps à autre, les airs de nos chansons canadiennes. L'idée paraîtrait bonne aux habitués ; car, il faut l'avouer, on a beau se fourrer les mains dans un manchon ou dans une mitaine et sentir le froid de la neige à nos pieds, on aime bien à se croire en un jour d'été, soupirant dans les bois de doux mots d'amour.

ASSUREURS ET ASSURES.

Il a paru dans le Canadien de vendredi dernier, le 14, une lettre très instructive sur la façon dont M. Owen Murphy, l'agent à Québec de la Compagnie d'Assurance Britannique-Américaine, a fait droit aux réclamations des incendiés. Les victimes de l'incendie du 14 Octobre nous paraissent avoir été particulièrement l'objet de ses bons soins.

Cet agent a jugé à propos de se faire gratifier d'une déclaration, insérée dans deux ou trois journaux de cette ville, par laquelle un certain nombre de personnes assurés au bureau de son agence, le complimentent sur la libéralité et l'empressement de la compagnie à régler leurs réclamations.

L'annonce de M. Murphy a eu cela de bon qu'elle a soulevé quelques protestations. D'après M. Phidime Paradis, l'auteur de la lettre, la plupart des personnes qui ont eu affaire à M. Murphy sont dans l'indignation. On le serait à moins si l'on en croit et la lettre et la rumeur publique. Ce monsieur aurait pris à l'un dix pour cent sur le montant de son assurance ; à l'autre cent piastres, sous prétexte qu'il avait un baril d'huile de pétrole dans sa cave, lors du grand incendie ; en fin toutes les réclamations, auraient été soldées en espèces, l'assureur bénéficiant de l'escompte, après s'être fait payer la prime au cours le plus élevé.

Maintenant, en présence des faits que relate M. Paradis, est-il permis de douter de la véracité de ces réclames qui s'étalent dans les journaux à chaque incendie ? Est-il permis de se demander pourquoi et comment ces réclames sont obtenues ? Elles proviennent, dans plus d'un cas, de l'empressement de l'assuré, à échapper au plus vite à la cupidité de l'assureur ; il se fait complaisant pour ne pas être tondu davantage. Est-ce là un état de choses tolérable ? Est-ce que ces compromis ne devraient pas cesser ? Que l'assuré se montre ferme une bonne fois, et le fait de solder un montant d'assurance cessera de passer, dans les journaux, comme une vertu.

L'INDEPENDANCE

PACIFIQUE.

CANADA.

M. Médéric Lancôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lancôt.

DE LA VOLONTE.

Charles IX de Suède croyait fermement à la puissance de la volonté, même chez les très jeunes gens. Plaçant un jour sa main sur la tête de son plus jeune fils, qui se trouvait en présence d'une tâche difficile, il le força à l'accomplir. Comme toute autre habitude, celle de s'appliquer au travail avec zèle et continuité devient avec le temps comparativement facile. C'est ainsi que même les personnes qui n'ont qu'une intelligence des plus ordinaires et